**Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire**

**Bureau de la commande publique et des achats**

**Conception, réalisation et équipement du stand et d’espaces pour la participation du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire pour les éditions 2026 à 2029 du Salon International de l’Agriculture**

**Lot n°2 : Conception et aménagement des espaces de travail et de restauration**

**Référence dossier : DICOM-BCAB-2025-011**

# CADRE DE REPONSE

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du candidat[[1]](#footnote-1)** |  |
| **Adresse** |  |
| **Contact** |  |
| **Téléphone** |  |
| **Mail** |  |

**CONSIGNES**

Le présent cadre de réponse et le plan décrit constituent la trame de la proposition technique du candidat.

Si le candidat n’utilise pas le présent document, il doit impérativement en conserver le plan et l’insérer dans son propre document.

Chaque point du présent document doit être impérativement renseigné par le candidat.

Quelle que soit la forme du document choisi par le candidat pour transmettre sa réponse, celle-ci n’excède pas **50 pages** **Word, police Arial, taille de caractères 10** (ou 50 slides Power Point).

La page de garde, la page « Consignes » et le sommaire ne sont pas comptabilisées. Toute page au-delà de la limite fixée ne sera pas prise en compte.

**L’absence de proposition technique du candidat ou le non-respect du plan imposé**

**rendra l’offre irrégulière et pourra en entraîner le rejet.**

Les demandes ci-dessous constituent les informations à fournir par le candidat. Les informations peuvent éventuellement être complétées par des annexes à la proposition technique. Les annexes jointes doivent être utiles à la compréhension de l’offre du candidat et en quantité limitée. Elles doivent être listées au présent document. Le candidat doit préciser clairement pour chaque item, où se trouvent les éléments de réponses correspondants (indication du/des document(s) concerné(s), du/des numéro(s) de page et du paragraphe).

**Le candidat joint obligatoirement en annexe une vue 3D pour les espaces de travail et de restauration.**

La proposition technique et les éléments remis par le candidat font office de vade-mecum. Ils servent de repère méthodologique pour la conception et la réalisation des prestations, et engagent le titulaire tout au long de l’exécution du marché public.

**PLAN**

Le candidat appuie ses propositions techniques sur les éléments contenus dans le CCTP de l’accord-cadre correspondant au lot n°2, en suivant la trame suivante :

1. Valeur technique
   1. Pertinence de l’aménagement des différents espaces souhaités et qualité des matériaux et des mobiliers proposés (sous-critère noté sur 5 points et comptant pour 25 % de la pondération)

**Le candidat décrit :**

* **le parti-pris sur l’aménagement des différents espaces**
* **le choix des matériaux et mobiliers au regard des usages et des usagers de ces espaces (personnalités de haut niveau notamment).**
  1. Caractère moderne et esthétique, en cohérence avec l’identité du ministère et le niveau des personnalités attendues dans ces espaces (sous-critère noté sur 5 points et comptant pour 20 % de la pondération)

**Le candidat explique son concept créatif en démontrant sa capacité à rendre ces espaces modernes et accueillants tout en restant adaptés à l’identité visuelle du ministère, à une ambiance de travail et un standing de niveau ministre.**

* 1. Pertinence et réactivité du dispositif de maintenance dédié à cet espace, afin de parer aux malfaçons et aux désordres survenant lors du salon (sous-critère noté sur 5 points et comptant pour 15 % de la pondération)

**Le candidat décrit l’organisation de l’équipe dédiée et de permanence sur cet espace et démontre sa capacité à réagir en cas de réparation, panne ou autres problèmes survenant pendant toute la durée du salon.**

1. Développement durable (partie non notée)

En plus de la proposition technique correspondant au présent cadre de réponse technique, le candidat devra remettre un mémoire « Développement Durable » dans lequel il indiquera les mesures qu’il entend mettre en œuvre, dans le cadre de l’exécution de cet accord-cadre, pour répondre aux exigences et préconisations fixées à l’article 11.11. du CCAP. Il fournit l’ensemble des justificatifs permettant d’étayer son offre.

1. A dupliquer si candidature en groupement. [↑](#footnote-ref-1)